



## **Appels à candidature 2013 pour les bourses de la Fondation archéologique Pierre Mercier**

La Fondation archéologique Pierre Mercier - créée en février 2011 - a pour vocation le soutien des actions de recherche, la diffusion des savoirs scientifiques et le rayonnement de l'archéologie méditerranéenne. Elle est la première fondation d'archéologie reconnue d'utilité publique (publication au Journal Officiel en février 2011).

Michel Zink, secrétaire général de l'Académie des inscriptions et belles-Lettres, remettra le 3 juin prochain au Palais des Papes à Avignon le Prix international Pierre Mercier (d'une dotation de 15 000 euros, prix remis tous les 2 ans) et les bourses de recherche et de vulgarisation (bourses annuelles). Le nom des lauréats sera annoncé fin mars 2013.

Parmi les actions que la Fondation entend mener se distingue le soutien financier de projets de recherche qui prend pour cette année 2013 les deux formes suivantes :

- **1. Une bourse d'aide à la recherche** dotée de 5 000 euros.
- **2. Une bourse d'aide à la vulgarisation de l'archéologie** dotée de 5 000 euros.

**Cette année, la Fondation remettra ces deux récompenses à la fin de l'année 2013. La date limite pour le dépôt des dossiers pour ces trois soutiens est le 31 mai 2013.**

### **I. Bourse d'aide à la recherche**

Cette bourse d'aide à la recherche annuelle d'un montant de 5 000 euros veut récompenser un chercheur ayant soutenu une thèse de doctorat d'université.

Pour l'année 2013, la fondation souhaite récompenser un travail portant sur un sujet intéressant prioritairement à la **Protohistoire (Âge du Bronze - Âge du Fer) et à l'Antiquité.**

Les critères retenus pour l'attribution de cette bourse sont les suivants :

- La soutenance de la thèse ne doit pas excéder deux années par rapport à la publication de cette annonce.
- Elle doit porter sur l'une des trois aires géographiques suivantes :
  - a) la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - b) le Sud de la France (région Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse)
  - c) Sur un pays de l'espace méditerranéen

Pièces à fournir lors du dépôt du dossier et à envoyer uniquement par mail :

- Copie de la thèse sous forme numérique.
- Justificatif administratif de soutenance
- Copie du rapport du jury
- Un résumé de deux pages maximum de la thèse en français et en anglais.
- Un *curriculum vitae* du demandeur

## **II. Bourse pour la vulgarisation de l'archéologie**

Cette bourse pour la vulgarisation de l'archéologie annuelle et d'un montant de 5 000 euros sera remise à un chercheur ou une équipe souhaitant réaliser une action dans le domaine de l'archéologie.

Cette production devra porter sur l'aire géographique suivante (le sud de la France en particulier les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse).

Les projets éligibles sont :

- Exposition temporaire présentée au sein d'un musée de France
- Publications de vulgarisation scientifique ayant une diffusion au moins interrégionale et un tirage de 1 500 exemplaires.
- Film susceptible d'être diffusé sur une chaîne de télévision
- Vidéo
- CDrom/DVD

Les dossiers présentés devront comporter les pièces suivantes et envoyés par mail uniquement :

- Le synopsis du projet
- La composition de l'équipe avec les *curriculum vitae* des responsables
- Le calendrier du projet
- La liste des partenaires associés
- Les contrats de diffusion ou d'exploitation des droits signés ou prévus.
- Mode de diffusion et de distribution

Le projet retenu devra mentionner l'attribution du prix par la fondation ; 15 exemplaires de l'œuvre réalisée seront remis à la fondation pour justificatifs.

## **III. La Fondation archéologique Pierre Mercier**

La Fondation archéologique Pierre Mercier a été créée par Madame Raymonde Mercier en 2011, en hommage à son fils Pierre Mercier qui a découvert le site du Baratin à Courthézon (dans la Vaucluse) en 1969 sur leur propriété.

Les fouilles menées de 1970 à 1972 par J. Courtin ont été les premières à mettre au jour des vestiges d'un habitat de plein air du Néolithique ancien. Ingrid Senepart a fouillé le site depuis 1991.

La Fondation souhaite valoriser le site, le protéger, l'aménager, et publier une monographie.

Les Membres fondateurs sont Raymonde Mercier, Fabien Bouglé, Cyril Coste.  
Les Personnalités qualifiées sont Jean Guilaine, Xavier Delestre et Jean-Pierre Gugenheim.  
Les Membres de droits sont les représentants du Ministre de la Culture, du Ministre de l'Intérieur et de la Région PACA.

#### **IV. Le Conseil Scientifique**

Le Comité scientifique réuni pour sélectionner les projets est constitué de 10 scientifiques européens reconnus :

**- M. Martín ALMAGRO**

Professeur à l'Université Complutense de Madrid (spécialité Âge du fer)

**- M. Gérard AUBIN**

Inspecteur Général de l'Archéologie, Ministère de la Culture, Paris (spécialité : Antiquité)

**- M. Josep FULLOLA**

Professeur à l'Université de Barcelone (spécialité : PaléolithiqueMésolithique)

**- M. Alain GALLAY**

Professeur émérite à l'Université de Genève (spécialité Néolithique, Âge du bronze)

**- M. Christian GOUDINEAU**

Professeur au Collège de France, Paris (spécialité Protohistoire récente-Antiquité)

**- M. Roger JOUSSAUME**

Directeur de Recherche émérite au CNRS, Rennes/Paris (spécialité : Néolithique-Chalcolithique)

**- Mme Fulvia LO SCHIAVO**

Surintendante des Antiquités de Toscane, Florence (spécialité : Âge du bronze)

**- M. Jean VAQUER**

Directeur de Recherche au CNRS, Toulouse (spécialité Néolithique-Chalcolithique)

**- M. Daniele VITALI**

Professeur à l'Université de Bologne (spécialité : Âge du fer)

#### **V. Informations pratiques**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Stéphanie Pioda, chargée de mission à la Fondation archéologique Pierre Mercier, 06 08 53 02 59, [stephanie.pioda@gmail.com](mailto:stephanie.pioda@gmail.com).

Pour en savoir plus sur la Fondation archéologique Pierre Mercier, [www.fondation-archeologique.com](http://www.fondation-archeologique.com)